

PASSEPORT PREMIERE DEMANDE

86 € de timbres fiscaux pour les personnes majeures

42€ de timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans et plus

17€ de timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans

2 photographies d'identité identiques, de moins de six mois et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue et centrée, sans lunettes, sans accessoires

Un formulaire « CERFA » doit être rempli dans son intégralité et imprimé avant de le présenter au rendez-vous :

<https://ants.gouv.fr/>

Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité OU votre carte nationale d'identité est périmée depuis plus de deux ans

Vous possédez une CNI en cours de validité

Vous possédez une CNI périmée depuis moins de deux ans

Pièces requises

Pour les mineurs :

- Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur
- Original et photocopie du livret de famille.

En cas de garde alternée :

- Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents,
- Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents,
- Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.

Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)

Si la personne est hébergée :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant
- Attestation d'hébergement signée

Original et photocopie d'un justificatif d'état civil (acte de naissance ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de trois mois)

Original et photocopie d'un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas

Pour les mineurs :

- Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur
- Original et photocopie du livret de famille.

En cas de garde alternée :

- Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents,
- Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents,
- Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.

Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)

Si la personne est hébergée :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant
- Attestation d'hébergement signée

Original et photocopie de la CNI en cours de validité

Pour les mineurs :

- Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur
- Original et photocopie du livret de famille.

En cas de garde alternée :

- Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents,
- Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents,
- Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.

Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)

Si la personne est hébergée :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant
- Attestation d'hébergement signée

Original et photocopie de la CNI périmée depuis moins de deux ans